

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°02/2026**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
18 DECEMBRE 2025**

Séance du 4 février 2026.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 28

votants : 52

Date de convocation :
13 janvier 2026

Etaient présents : Françoise DUBREUCQ, Halima BENHAIDA, Jean-Marie BONTEMPS, Corinne TANGE, Hugues RIBIOLET, Cécile MALET, Thierry BROCHOT, Cécile GAUVILLE-HERBET, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Joël BOUCHEZ, Jean-Paul GAY, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA.

En visio : Jean-François RENARD, Célia DELAHAYE, Benoît THIBAUT, Anne ONUFRYK, Angèle BACCAN, Baptiste MONMIREL.

Avaient donné pouvoir : Alexis MENDOZA-RUIZ à Patrice MARCHAND, Sylvie LECLAIR à Patrice MARCHAND, Guillaume DUCHESNE à Benoît THIBAUT, Gil METTAL à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Patrick BARRETT à Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE à Françoise DUBREUCQ, Brice GRZESIAK à Dominique VERDRU, Juliette DE LOMBARDON à Dominique VERDRU, Thierry MARVILLE à Jean-Paul GAY, Daniel FROMENT à Jean-Paul GAY, Xavier GAUTIER à Pierre BOUFFLET, Pascale LOISELEUR à Pierre BOUFFLET, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Didier DAGONET à Jean-Marie BONTEMPS, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Dimitri ROLAND à Agathe DUCHAUFFOUR, Hervé LECOEUR à Agathe DUCHAUFFOUR, Sébastien FERRACHAT à Dominique DUFUMIER, Philibert DE MOUSTIER à Dominique DUFUMIER, Leslie PICARD à Cécile MALET, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY.

Assistaient également : Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission « Pacte rural » au Conseil régional d'Ile-de-France, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly, Jean-Charles BOCQUET, Président des Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 18 décembre 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2025.

Pour copie conforme.
Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du 18 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260204-DELIB02_2026-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 12 décembre 2025, sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	7
Nombre de votants	11

Etaient présents : Jean-Louis SOUFFLET, Françoise DUBREUCQ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Dominique VERDRU, Yves CHERON.

En visio : Gérard KOTUSIK.

Assistaient également : Sophie DUCHÊNE-LATREUILLE, Co-Présidente de France Nature Environnement – Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux du 5 mars 2025 et du 31 mars 2025
- Programme d'actions 2026
- Validation du Contrat de territoire de la Nonette
- Demande de financement pour l'animation 2026 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil »
- Ouverture d'un poste dans le cadre du programme FEADER 2 relatif à la forêt de Chantilly
- Ouverture d'un poste d'attaché principal de conservation du patrimoine
- Indemnité de budget du trésorier
- Régularisation des indemnités du Président
- Régularisation sur les amortissements et reprises sur subventions
- Présentation des résultats des audits sur les PNR réalisés par les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France
- Décisions du Bureau, décisions du Président
- Questions diverses.

Monsieur DRAY rappelle que cette séance du Comité syndical fait suite à celle du 11 décembre 2025 où le quorum n'avait pas été atteint. Il ajoute que, comme le prévoient les statuts, le Comité a été convoqué à nouveau, avec un même ordre du jour, et que cette fois-ci il peut délibérer valablement, quel que soit le nombre de personnes présentes.

Il donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

Il accueille Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, nouvellement désigné délégué titulaire au Parc naturel régional par la Région Hauts-de-France.

Monsieur SOUFFLET rapporte qu'il connaît les Parcs naturels régionaux car il est déjà membre du PNR des Caps et marais d'Opale ainsi que de celui de la Baie de Somme Picardie maritime.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 5 MARS 2025 ET DU 31 MARS 2025

Monsieur DRAY propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 mars 2025.

Le procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Puis, Monsieur DRAY propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 31 mars 2025.

Le procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

3. PROGRAMME D'ACTIONS 2026

Monsieur DRAY passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du programme d'actions 2026.

Sylvie CAPRON précise qu'il s'agit d'un projet élaboré par l'équipe et les commissions et que les enveloppes financières des Régions et du Département de l'Oise ne sont pas connues. Elle ajoute que ce projet est dans la ligne de ce qui a été voté l'an dernier mais qu'il risque de devoir être revu.

Monsieur SOUFFLET confirme que le budget de la Région devrait être décidé en février et qu'il est annoncé une réduction de 11% des budgets.

Sylvie CAPRON présente les 27 actions qui composent le projet de programme d'actions à l'aide d'un diaporama annexé au compte-rendu.

Concernant le fonds en faveur de la préservation de la faune, Monsieur SOUFFLET demande où est situé le mur qui a été démoli pour laisser la possibilité à la faune de circuler. Sylvie CAPRON répond à Asnières-sur-Oise en forêt de Chantilly. Elle précise qu'il s'agissait d'un haut mur qui n'avait plus d'utilité mais qui empêchait le passage des animaux.

Monsieur CHERON précise que le dispositif amphibien, situé à proximité, pourra en outre être prolongé.

Concernant le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement », Monsieur SOUFFLET demande si le PNR est en relation avec l'Etablissement public foncier de l'Oise. Sylvie CAPRON répond que oui, que le PNR a été amené à réaliser des études de faisabilité et de programmation à la demande de la commune et de l'EPFLO sur des terrains en cours d'achat par l'EPFLO.

Concernant le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal, Monsieur SOUFFLET demande si le PNR a des contacts avec l'ONF.

Monsieur DAGONET répond que le PNR travaille avec l'ONF lorsqu'il s'agit de gestion forestière mais que pour les expertises ou les plantations dans les communes, l'ONF a une approche très forestière et n'a pas les mêmes compétences qu'un paysagiste.

Concernant l'édition d'un ouvrage sur le paysage, Madame DUBREUCQ demande s'il pourra être annexé au PLU. Sylvie CAPRON répond que oui.

Concernant le fonds d'intervention pour des expertises environnementales, Madame DUBREUCQ demande si le fonds peut être mobilisé pour des études de sous-sol. Sylvie CAPRON répond que oui, que la liste affichée n'est pas exhaustive.

Madame DUBREUCQ regrette que dans le domaine de l'eau, les compétences soient très éparpillées et que l'on ne sait plus qui fait quoi, ce qui lui semble très néfaste pour assurer la bonne qualité de l'eau.

Concernant les éditions touristiques et la refonte du site Internet, Monsieur SOUFFLET demande si le PNR a une signalétique spécifique.

Sylvie CAPRON répond que le PNR a implanté, à l'entrée des communes, des panneaux « Commune du Parc naturel régional », qu'il a une charte graphique pour les relais d'informations services et les panneaux d'interprétation ou pédagogiques ainsi qu'une charte graphique pour la signalétique d'information locale que les communes installent.

Madame DUBREUCQ demande si les communes pourraient disposer d'une grande carte touristique à afficher au mur.

Sylvie CAPRON répond pourquoi pas.

Concernant le programme de communication, Madame DUCHÊNE-LATREUILLE demande si le magazine se trouve sur le site Internet des communes.

Sylvie CAPRON répond que c'est sous la forme d'un lien qui renvoie sur le site du PNR mais qu'effectivement on pourrait adresser un lien qui renverrait directement sur le magazine.

Concernant les programmes pédagogiques à destination des scolaires, Madame DUCHÊNE-LATREUILLE demande si les élèves sont sensibilisés aux saisons. Sylvie CAPRON répond que plusieurs animations proposées dans le catalogue abordent cette notion de saison.

Monsieur DRAY suggère d'approuver ce projet de programme d'actions 2026, tel que cela est proposé dans le rapport de présentation.

A l'unanimité, les membres :

- **Valident le programme d'actions 2026 ;**
- **Donnent délégation au Bureau pour procéder aux modifications nécessaires ;**
- **Sollicitent les partenaires financiers pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicitent l'Etat au titre du fonds vert pour les opérations pouvant être financés par le fonds vert ;**
- **Autorisent le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorisent le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

4. VALIDATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA NONETTE

Monsieur DRAY rapporte que, dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Il ajoute que, pour le bassin versant de la Nonette, c'est le syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) qui est la structure porteuse du contrat territorial.

Il explique que, pour les autres signataires, l'intérêt est de flécher d'ores et déjà des projets qui auront davantage de chances d'apporter des subventions de l'Agence de l'eau.

Il précise que les actions suivantes sont proposées pour intégrer le Contrat territorial de la Nonette :

Guides de bonnes pratiques sur la gestion douce des eaux pluviales :

Monsieur DRAY rapporte que, suite aux études d'aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, le PNR dispose de beaucoup de matière pour faire réaliser facilement un guide à l'usage des collectivités présentant les différents types d'aménagement pour la gestion alternative des eaux pluviales, avec des exemples illustrés, le coût au m2 des aménagements, des conseils d'entretien...

Par ailleurs, il propose de réaliser, en lien avec le SISN, un outil de sensibilisation pour les particuliers avec des exemples (jardin de pluie, noue, récupérateur d'eau...), des infographies et des schémas pratiques afin de faciliter une mise en place « fait maison » lorsque cela est possible.

Il précise que le coût de ces guides a été estimé à 10 000 €.

Madame DUBREUCQ demande s'il existe des solutions pour la gestion des eaux pluviales des maisons de ville dont la façade donne directement sur le trottoir et qui n'ont pas de surface pour infiltrer leurs eaux.

Sylvie CAPRON répond que certaines communes désimperméabilisent les trottoirs.

Madame DUBREUCQ note que les petites communes n'ont pas les moyens d'entretenir les trottoirs.

Monsieur DAGONET souligne que sa commune est en pente et qu'en cas de fortes pluies, les eaux créent des ravinements sur les sols perméables. De même, il explique qu'il faut être vigilant à la nature du sol et du sous-sol. Il rapporte que, dans le Val d'Oise, le gypse est fortement présent et que l'infiltration de l'eau peut amener des phénomènes de dissolution du gypse, très dangereux.

Il affirme qu'il n'y a pas de solution unique et qu'il faut agir au cas par cas.

Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école :

Monsieur DRAY rappelle que des communes sollicitent le Parc naturel régional pour les accompagner dans des projets de désimperméabilisation des cours d'école. Il rapporte que le Parc naturel régional répond, pour les projets des petites communes ou des projets de faible ampleur, en élaborant en interne les projets et pour des projets plus ambitieux, en mobilisant un bureau d'études.

Il note que cette fiche annonce un coût global de 84 000 € pour la durée des 6 ans, comprenant des frais de bureau d'études et du temps passé du paysagiste.

Plan de gestion des milieux aquatiques et humides du Domaine de Chaalis :

Monsieur DRAY rappelle qu'une convention a été signée par l'Institut de France avec le Parc naturel régional et le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France pour la gestion du patrimoine naturel. Il souligne que le domaine de Chaalis dispose d'un patrimoine naturel particulièrement important qui comprend notamment 5 étangs, près de 30 ha de prairies humides et plus de 50 ha de forêts en zone humide.

Il souligne qu'il est proposé d'établir un diagnostic actualisé, de définir des objectifs de gestion et des actions à mettre en œuvre sous la forme d'un plan de gestion.

Il ajoute que le coût de cette étude a été estimé à 40 000 € et que cette action serait proposée soit dans un programme d'actions à venir, soit au vote du Bureau dans le cadre de la mobilisation d'un fonds.

Il propose d'approuver ce contrat territorial.

A l'unanimité, les membres

- **Approuvent le projet de Contrat de territoire de la Nonette**
- **Autorisent le Président à le signer**

5. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2026 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur DRAY rappelle que le Parc naturel régional est la structure animatrice des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) ainsi que du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il précise que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il ajoute qu'un programme d'actions est proposé pour 2026 couvrant les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques (Engoulevent d'Europe, cartographie d'habitats, inventaires floristiques et faunistiques, suivi du pâturage)
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du PNR, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites

Il donne lecture des dépenses prévisionnelles :

• Frais de personnel	15 427,95 €
• Coûts indirects (forfait)	2 314,20 €
• Prestation de service	6 506,83 €
• Total	24 248,98 €

Il souligne que ce programme d'actions est financé par l'Europe et la Région.

Il demande aux membres présents s'ils ont des questions ou des observations. Personne n'a d'observation.

A l'unanimité, les membres

- **Valident ce programme d'actions 2026**
- **Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers, à savoir l'Europe et la Région Hauts-de-France.**

6. OUVERTURE D'UN POSTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEADER 2 RELATIF A LA FORET DE CHANTILLY

Monsieur DRAY rappelle que, dans le cadre du programme de recherche-action sur la forêt de Chantilly, le Parc naturel régional et ses partenaires (Institut de France, INRAE, Université Picardie Jules Verne) ont répondu à un nouvel appel à projet de la Région Hauts-de-France lancé dans le cadre d'un programme européen, financé par le FEADER, intitulé « Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI) ».

Il explique que la deuxième phase du programme de recherche (2025-2027) a pour objectif de passer à une phase plus opérationnelle, de permettre de suivre l'évolution de la forêt et de partager les connaissances pour prendre les décisions de gestion requises.

Il rapporte qu'il est notamment question de développer des outils numériques de gestion forestière sur la base des données de terrain collectées durant la première phase du programme de recherche.

Monsieur DRAY indique que, pour cela, il est envisagé le recrutement d'un jeune doctorant, dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (dispositif CIFRE).

Il précise que ce chargé de mission aura pour mission :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise-Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain (déjà acquises, logiciels déjà acquis, développements à faire compatibles avec la durée du projet) avec comme objectif de mettre à disposition des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Il ajoute que cette personne est déjà identifiée, que c'est un forestier qui travaille déjà en forêt de Chantilly, dans l'équipe de l'ONF et qu'il a de grandes compétences en géomatique et informatique.

A l'unanimité, les membres

- **Valident l'ouverture d'un poste permettant le recrutement d'un doctorant CIFRE avec un contrat de 3 ans**
- **Autorisent le Président à signer les conventions nécessaires**

7. OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Monsieur DRAY rapporte que François-Xavier BRIDOUX, chargé de mission Patrimoine historique et culturel au Parc naturel régional, depuis 2006, est attaché territorial de conservation du patrimoine depuis 2014 et remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade.

Il explique qu'il est donc proposé l'ouverture d'un poste d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine afin de permettre la nomination de François-Xavier BRIDOUX à ce grade.

Monsieur CHERON demande s'il ne faut pas fermer, dans le même temps, le poste occupé jusqu'alors par François-Xavier BRIDOUX. Sylvie CAPRON répond que oui.

A l'unanimité, les membres

- **Décident d'ouvrir un poste d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine**
- **Décident, dans le même temps, de fermer le poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine**

8. INDEMNITE DE BUDGET DU TRESORIER

Monsieur DRAY rapporte que le Président a reçu une demande d'indemnité de budget par Monsieur Christophe DOSIMONT qui assure les fonctions de Receveur du Parc naturel régional.

Il précise que cette indemnité s'élève à 45,73 € brut par an et que, n'ayant pas été versée, elle est due pour les années 2023, 2024, 2025, soit un montant de 137,79 €.

Monsieur DAGONET s'étonne de cette indemnité car ni sa commune, ni le syndicat qu'il préside ne verse d'indemnité de budget au receveur.

Monsieur SOUFFLET demande si cela correspond à un travail en particulier ou à la rédaction d'un rapport.

Sylvie CAPRON répond que non. Elle ajoute qu'elle n'a jamais vu M. DOSIMONT et qu'elle a toujours affaire au conseiller.

Cependant, elle précise que l'indemnité de budget du trésorier est obligatoire depuis 2020, même si certains trésoriers, a priori, ne la demandent pas.

Madame DUBREUCQ ne comprend pas pourquoi le trésorier recevrait, en plus de son traitement, une indemnité de la part des collectivités. Elle ajoute qu'elle est contre cette délibération.

Monsieur DRAY affirme ne pas comprendre pourquoi les collectivités doivent délibérer sur ce sujet qui est obligatoire.

A l'unanimité moins deux votes contre, les membres valident l'attribution de l'indemnité forfaitaire de budget à Monsieur Christophe DOSIMONT Trésorier, à compter de 2023, pour la durée de ses fonctions.

9. REGULARISATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT

Monsieur DRAY indique que les indemnités des Présidents des Parcs naturels régionaux sont fixées par l'article L.333-3 du Code de l'environnement, avec application de la grille prévue par l'article D333-15-1 basée sur la superficie du territoire. Il rapporte que, concernant notre PNR, elles se montent à 29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et non à 31% comme votées en 2021.

Sylvie CAPRON précise qu'en 2021, elle a tenu compte de l'extension du périmètre pour le calcul des indemnités mais qu'elle s'est basée sur la population et non sur la superficie.

Monsieur DRAY indique que le remboursement du trop-perçu sera mis en œuvre en liaison avec le Trésorier.

A l'unanimité, les membres valident la régularisation de l'indemnité d'exercice des fonctions de Président au taux de 29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

10. REGULARISATION SUR LES AMORTISSEMENTS ET REPRISES SUR SUBVENTIONS

Monsieur DRAY indique que, dans le budget principal, la trésorerie a constaté un sur-amortissement sur les comptes 28031 et 2804112 ainsi qu'une reprise de subvention supérieure aux actifs amortissables au compte 13916.

Il ajoute qu'un sur-amortissement sur les comptes 28041412, 28041481, 28041581, 2804182 et 281821 a également été constaté au niveau du budget opérationnel.

Monsieur DRAY présente les opérations comptables à effectuer afin de régulariser la situation.

A l'unanimité, les membres valident ces opérations de régularisation sur les amortissements et reprises sur subventions.

11. PRESENTATION DES RESULTATS DES AUDITS SUR LES PNR REALISES PAR LES REGIONS HAUTS-DE-FRANCE ET ILE-DE-FRANCE

Monsieur DRAY donne la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation de l'audit de la Région Hauts-de-France réalisé de mars à juin 2025 sur les exercices de 2019 à 2023 ainsi que l'audit de la Région Ile-de-France réalisé de mars 2024 à juin 2025 et qui a concerné les exercices des années 2020 à 2023.

Sylvie CAPRON présente les principaux enseignements notamment les recommandations. Le diaporama est joint au compte rendu.

Les membres présents soulignent ne pas comprendre les préconisations faites par le cabinet qui a travaillé pour la Région Ile-de-France.

Ils demandent à Sylvie CAPRON si elle a eu des explications.

Elle répond que non, que le Président a fait remonter des questions et des observations, qui ont été simplement ajoutées dans le rapport d'audit final.

Monsieur DRAY estime que les 2 rapports sont plutôt en faveur du Parc naturel régional.

12. DECISIONS DU BUREAU, DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur DRAY demande s'il y a des questions sur les décisions que le Bureau a prises ainsi que sur celles que le Président a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

Personne n'a de question.

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DRAY demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 21H30

Didier DAGONET



Secrétaire de séance

Daniel DRAY



Président